

REGLEMENT INTERIEUR

✓ L'accueil et l'échange avec les intervenants :

L'accueil des enfants se déroule de 8h. le matin et jusqu'à 18h. maximum le soir. Il est nécessaire de rencontrer l'éducateur à votre arrivée le matin et le soir pour un compte-rendu de la journée et éventuellement pour les horaires de départ et de retour du lendemain.

✓ Les horaires :

Les activités débutent en général à compter de 9h. et se terminent entre 16h30 et 17h. Toutefois, en fonction de l'activité et/ou de l'éloignement, ces horaires peuvent être décalés. Merci de vous renseigner auprès des éducateurs.

✓ La tenue :

Elle doit être adaptée à la discipline pratiquée et de toute évidence sportive. Vous pouvez vous faire conseiller auprès des éducateurs sportifs (selon l'activité : affaires de plage, tenue chaude ou de rechange...).

✓ Les activités :

Elles sont programmées plusieurs semaines voire plusieurs mois à l'avance. En fonction des conditions météo ou pour toute autre raison indépendante de notre volonté, un changement peut intervenir. Nous vous remercions de votre compréhension. Le changement ne donnera pas lieu à remboursement.

✓ Absence ou Annulation :

Le remboursement d'une journée ou d'un stage ne s'effectuera que sur seule présentation d'un certificat médical attestant de l'absence justifiée de l'enfant. Par ailleurs, tout stage commencé ne donnera lieu à aucun remboursement.

✓ L'attitude, la discipline et le respect :

La Ville de Mougins, par le biais du service des Sports, propose des séances, des stages, des journées sportives pour le développement et l'épanouissement de votre enfant. Des éducateurs professionnels permettent de mettre en place ces actions. En contre-partie, nous attendons de votre part et de celle de votre enfant, un comportement respectueux et une attitude civique (langage, respect de l'environnement, respect du matériel, écoute des conseils ou consignes de sécurité...).

✓ Les repas :

Il s'agit de pique-niques à préparer par vos soins et à conditionner de préférence dans une glacière souple (compatible avec le sac à dos de votre enfant). Prévoir des repas équilibrés et des quantités suffisantes ainsi qu'une gourde d'un litre, en fonction de la saison, de l'âge et de l'activité pratiquée.

✓ L'exclusion :

Le travail de l'éducateur consiste notamment à gérer les conflits pouvant intervenir. Cependant, en cas de comportement agressif, dangereux (pour l'enfant ou envers les autres), pouvant générer des problèmes de sécurité dans le déroulement des journées, le service des sports se réserve le droit d'exclure temporairement l'enfant de l'activité, voire définitivement. Un rendez-vous avec l' élu délégué aux sports sera alors provoqué par le service.

✓ L'engagement du service et l'encadrement :

- Des activités variées et régulièrement renouvelées pour éveiller et initier votre enfant à la découverte des sports
- des initiations destinées à enrichir le patrimoine sportif de nos jeunes mouginois
- un encadrement adapté et diplômé (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, brevets d'état,...) garantissant le caractère professionnel de l'action.
- un service tourné vers les Sports Nature
- des partenaires et des prestataires choisis en fonction de leurs compétences et qualifications.